

2009/1608 - AUTORISATION DE LANCER TROIS CONSULTATIONS –  
APPEL D’OFFRES ET ACCORDS CADRES POUR LA  
FOURNITURE DE SIGNALISATION ET SIGNALÉTIQUE  
(DIRECTION ACHATS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce  
qui suit :

«Le fonctionnement des services de la Ville nécessite le recours  
régulier à :

- de la signalisation temporaire ou permanente ;
- de la signalétique de bâtiment intérieure et extérieure ;
- de la signalétique événementielle.

Le montant estimatif total annuel de ces besoins s’élève à 770 000 €  
HT.

Leur satisfaction nécessite le lancement de trois consultations :

- un appel d’offres pour la signalisation ;
- deux accords cadres pour la signalétique.

Ces deux derniers contrats établiront les termes qui régiront les  
marchés subséquents à passer au fil de la définition précise des besoins.»

Vu le Code des Marchés Publics ;

Oùï l’avis de sa Commission Finances, Administration Générale,  
Marchés Publics ;

**DELIBERE**

1) Le lancement de trois consultations pour la fourniture en  
signalisation et signalétique :

- un appel d’offres pour la signalisation,
- deux accords cadres pour la signalétique,

est approuvé.

2) La dépense en résultant sera financée sur les crédits inscrits  
aux budgets 2010, 2011, 2012, 2013, 2014. Elle sera imputée sur les articles  
2158, 60628, 60632, 611, 6188, 6236 et 6238.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l’Adjoint délégué,

R. BRUMM